



# MEMOIRE (Anthropologie)

PSAD

Année académique

\_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

**Je soussigné(e)**

Veuillez SVP compléter ce document EN LETTRES CAPITALES

Nom .....

Prénom .....

NOMA (N° de matricule) \_ \_ \_ - \_ \_ - \_ \_

Date .....

**Programme suivi :**

Master 120 finalité approfondie	ANTR 21 MA	1 <sup>ère</sup> année en anthropologie
Master 120 Finalité didactique	ANTR 21 MD	1 <sup>ère</sup> année en anthropologie
Master 120 Finalité spécialisée	ANTR 21 MS ID	1 <sup>ère</sup> année en anthropologie : Socio-anthropologie de l'interculturalité et du développement

**Vous pouvez trouver le vade mecum des Mémoires sur notre site internet, à la page :**  
<http://www.uclouvain.be/3186.html>





# **CODE DE DEONTOLOGIE POUR LES ETUDIANTS EN MATIERE D'EMPRUNTS, DE CITATIONS ET D'EXPLOITATION DES SOURCES DIVERSES**

## **Le problème**

La prolifération des sources d'information, en particulier celles proposant des travaux " personnels " sur le réseau informatique, renouvelle avec acuité le problème de la bonne utilisation de ces sources.

## **Des aspects positifs à encourager ...**

En un premier temps, il faut souligner les aspects positifs de l'accès à l'information :

- Les progrès que nous pouvons apporter à la connaissance puisent leurs racines dans les connaissances antérieures forgées par d'autres. Il serait vain de " réinventer la roue " et la collecte d'informations est un travail non seulement permis, utile, mais aussi indispensable, car il nous permet d'utiliser dans nos travaux les résultats et les idées d'autres auteurs pour élaborer notre propre réflexion et nous insérer dans le mouvement de la recherche intellectuelle. Il est donc indispensable que l'étudiant réalise très tôt dans sa formation universitaire combien il importe de rechercher toutes les sources pertinentes d'information : les premiers travaux personnels, qu'il convient d'encourager, en constituent un premier exercice; pour le mémoire de master et la thèse de doctorat, la démarche est essentielle.

- Par ailleurs, la qualité du travail réalisé dépendra de la qualité et de la variété de l'information recueillie. Dans sa recherche d'informations, l'étudiant peut s'appuyer sur les ressources mises à sa disposition par l'Université : accès aux bibliothèques, au réseau Internet, aux cours, conférences, colloques, laboratoires, etc. Dans ces divers domaines, l'étudiant doit pouvoir compter sur l'aide du personnel enseignant pour chercher, trier, vérifier les informations.

## **Mais aussi des règles de bonne conduite**

L'utilisation de l'information doit respecter des règles éthiques simples mais strictes : le respect de la propriété intellectuelle et de la vérité interdit que l'on fasse passer pour sien, fût-ce par omission, un travail que l'on n'a pas accompli.

Il importe donc de citer clairement ses sources, ce qui permet aussi de soumettre le travail au contrôle critique du lecteur qui peut ainsi apprécier par lui-même la qualité de l'information.

En particulier, l'étudiant veillera à toujours bien distinguer ce qui revient à d'autres et ce qui lui est personnel : les citations d'auteurs sont signalées par des guillemets ou par les règles en usage dans la discipline; si elles sont modifiées légèrement, fût-ce par la mise en évidence de certains mots, on le signalera (par exemple au moyen des mots " souligné par nous "); les commentaires qui suivent de près un texte ou les travaux qui sont de simples adaptations doivent être signalés comme tels (" ici, nous suivons les idées de X, en les adaptant à notre contexte "); les traductions mentionneront leur auteur, qui peut être l'étudiant lui-même; les apports personnels peuvent bien entendu être signalés comme tels et sont à encourager.

La bibliographie doit être précise et permettre de toujours retrouver la source (livres, articles, etc.). La courtoisie recommande de signaler les informations non écrites importantes recueillies oralement. L'usage n'a pas encore codifié l'utilisation des informations recueillies sur site Internet, mais l'éthique veut ici aussi que les sources d'un travail scientifique soient signalées; ici comme ailleurs, il n'est en tout cas pas admissible que l'étudiant fasse passer pour sien des travaux tout faits qu'il aurait recueillis sur un site ou l'autre.

**LE PLAGIAT, LA FABRICATION ET LA FALSIFICATION DES RESULTATS SONT UNANIMEMENT CONSIDERES COMME DES FAUTES GRAVES. »**